



Ville de Saint Maixent l'École

Affaires scolaires

Année scolaire 2021-2022

Dossier suivi par le service comptabilité

Tél : 05.49.76.71.74

compta@saint-maixent-lecole.fr

Groupe scolaire Proust Chaumette

Maternelle

Élémentaire

Classe:

Accueils périscolaires

Restauration scolaire

Nom et Prénom de l'enfant

Adresse :

Date de naissance :

Lieu de naissance (ville, département, pays):

Personnes responsables de l'élève : père mère représentant légal

situation familiale : mariés pacsés concubins séparés veuf(ve) célibataire divorcés

Mère Nom: Prénom: Profession :

Adresse :

Téléphone : fixe: portable:

e-mail :

Employeur: Téléphone :

Père Nom: Prénom: Profession :

Adresse :

Téléphone : fixe: portable:

e-mail :

Employeur: Téléphone :

Représentant légal Nom: Prénom: Téléphone :

Adresse :

Personnes à contacter et autorisées à venir chercher l'enfant en cas de besoin:

père mère

autre (précisez : nom, prénom, lien avec l'enfant, n° de téléphone , adresse)

.....

.....

.....

Assurance scolaire (fournir une copie de l'attestation d'assurance)

Mon enfant est assuré par :

N° de contrat:

date de validité

Caisse d'allocation familiale :

CAF

des Deux Sèvres oui non - si oui

n°

MSA oui non - si oui

n°

Autre oui non - si oui n°

Vaccinations (fournir une copie)

IMPORTANT : Tout changement (situation familiale, adresse, n° de téléphone...) devra être signalé le plus rapidement possible au service comptabilité de la Mairie et à la garderie.

Cochez les jours et horaires de présence de l'enfant

Accueils
périscolaires

horaires	lundi	mardi	jeudi	vendredi	total
7h30 à 8h30					
16h à 18h30					

Vous avez le choix entre un forfait hebdomadaire ou garderie(s) par semaine.
Ou une fréquentation occasionnelle oui

En cas de retard de votre part, à la sortie de l'école, votre enfant ira systématiquement à la garderie.

Restauration
scolaire

lundi	mardi	jeudi	vendredi	total

Adresse de facturation: père mère

Autre :

Tarifs 2021 : Voir page en annexe.

Pour les familles domiciliées sur Saint-Maixent-l'Ecole, la justification du tarif non imposable est soumise à la fourniture d'une copie de l'avis de non-imposition sur les revenus de l'année 2020.

Pour les personnes titulaires du RSA, habitant St-Maixent l'Ecole, fournir la notification de paiement à renouveler tous les 3 mois.

Les familles domiciliées hors commune, non imposables sur les revenus et utilisant le service garderie doivent nous faire parvenir leur avis de non-imposition 2020.

Votre enfant présente-t-il une allergie : oui non
Si oui laquelle ?.....

A-t-il un traitement médical: oui non
Si oui lequel ?.....

Un PAI a-t-il été établi : oui non

OBSERVATIONS EVENTUELLES (santé ou renseignements divers)

AUTORISATION:

- J'autorise le responsable de la structure à prendre toutes les mesures nécessaires, en cas d'accident.
- J'autorise mon enfant à quitter seul l'école à 16h00 pour rentrer à notre domicile.
- J'autorise mon enfant à figurer le cas échéant sur des images (photos ou films) faites et utilisées strictement dans le cadre des activités scolaires, ou des accueils périscolaires.
- Je déclare avoir pris connaissance des différents règlements intérieurs et je m'engage à en respecter les termes.

Fait à Le

Signature du ou des responsables légaux

Document à retourner au Service Comptabilité avant le 06 juillet 2021